



Note d'information Conseil communautaire

Jeudi 21 novembre à 20h30

Valence

Palais des Congrès & des Expositions Jacques Chirac

Rapport d'Orientation Budgétaire : une situation financière solide

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'an passé, l'Agglo a limité l'augmentation des charges à 2,5% alors que la moyenne nationale est de 7,7 %. Cette performance est le fruit d'une gestion rigoureuse et de la mise en œuvre proactive d'un plan de sobriété énergétique. Sans ces mesures préventives, l'Agglo aurait dû faire face à une augmentation comparable à la moyenne nationale.

Des résultats financiers qui renforcent la capacité d'action

La section de fonctionnement dégage des marges de manœuvre significatives, avec une épargne brute qui se distingue nettement de la moyenne nationale. Cette situation favorable est renforcée par une gestion prudente de la dette : l'Agglo n'a contracté aucun emprunt en 2023, ce qui a permis une baisse de son endettement.

Un désendettement exemplaire

La capacité de désendettement s'établit désormais à moins de 2 années, un niveau deux fois inférieur à la moyenne nationale toutes strates confondues. Cette performance témoigne de la solidité financière de l'Agglo.

"Ces résultats financiers ne sont pas le fruit du hasard mais d'une gestion rigoureuse et anticipative. Ils nous permettent d'envisager sereinement le financement de nos projets structurants et de maintenir notre soutien aux communes. C'est la preuve qu'une gestion responsable permet de conjuguer ambition et prudence", souligne Nicolas Daragon, Président de Valence Romans Agglo.

Des perspectives encourageantes... dans un contexte de raréfaction des ressources

La participation des agglomérations à l'effort de redressement des finances publiques reste supportable pour notre territoire. En effet, la situation s'avère suffisamment favorable pour envisager avec confiance :

- Le financement des projets d'investissement structurants
- La poursuite d'un soutien actif aux communes du territoire
- Le maintien d'un service public de qualité

Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | communication@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur



L'Agglo s'approprie la méthode Donut pour évaluer ses actions

Valence Romans Agglo fait figure de précurseur en adoptant la méthode "Donut" pour évaluer les politiques publiques au regard du développement durable et de la justice sociale.

Une méthode adaptée aux enjeux du territoire

Depuis plusieurs années, l'Agglo a fait le choix d'adapter cette méthode à ses spécificités locales et a évalué 10 de ses projets structurants. Cette grille d'analyse permet de mesurer concrètement l'impact des actions menées sur le territoire.

« La méthode du Donut n'est pas qu'un outil théorique, c'est un véritable tableau de bord qui nous guide au quotidien. Par exemple, quand nous avons travaillé sur la modernisation de l'éclairage public, cette méthode nous a permis de mesurer à la fois les économies d'énergie réalisées, la réduction des émissions de CO2, mais aussi l'impact sur le service aux habitants et la biodiversité. C'est cette vision à 360° qui fait la force de notre démarche », explique Nicolas Daragon, président de Valence Romans Agglo.

Des résultats qui démontrent des avancées concrètes

- Une politique sociale efficace, des services publics accessibles et des prix de l'eau maîtrisés
- Des progrès environnementaux mesurables : baisse des déchets, modernisation des réseaux d'eau, protection de la biodiversité
- Une dynamique économique positive grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics

2025 : une approche enrichie

L'Agglo renforce son dispositif d'évaluation en intégrant de nouveaux projets structurants :

- La médiathèque FANAL
- L'espace événementiel de Romans
- La maison de la musique et de la danse
- La cuisine centrale

Le dispositif évolue avec l'intégration d'un nouveau volet dédié aux émissions de gaz à effet de serre. Les premiers résultats devraient être encourageants, notamment grâce à :

- L'unité de méthanisation
- Les achats responsables
- La rénovation énergétique
- L'optimisation du service de l'eau

Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | communication@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur



Les projets évalués



- Rénovation de l'éclairage public
- Distribution de l'eau potable (échelle Régie de Valence Romans Agglo)
- Assainissement
- GEMAPI
- Performance énergétique de l'habitat
- Gestion des déchets
- Stratégie foncière et immobilier d'entreprise
- Plan crèches
- Stratégie habitat
- Politique d'achats durables

Fièvre catarrhale : Valence Romans Agglo aide les éleveurs du territoire

Face à l'urgence de la situation concernant la fièvre catarrhale, les élus de l'Agglo ont décidé de provisionner une aide exceptionnelle de 200 000 € dès septembre 2024 à destination des nombreux éleveurs touchés par ce virus.

La Chambre d'agriculture a été missionnée par l'Agglo pour identifier les éleveurs potentiellement impactés sur le territoire de Valence Romans Agglo : ils sont au nombre de 105. A l'issue de la phase d'instruction, la Chambre a identifié 66 éleveurs ayant connus des pertes liées au virus dont la moitié en ovin et l'autre en bovin. Ces éleveurs vont bénéficier d'une aide individuelle, calculée en fonction de la taille du troupeau.

Une attention particulière a été portée aux jeunes exploitants installés depuis moins de 5 ans.

Ce sont 199 880€ qui seront versés avant la fin de l'année, soit l'intégralité de l'enveloppe décidée par les élus.

Espaces animaliers : une organisation efficiente au bénéfice de près de 400 000 habitants

L'offre est aujourd'hui structurée sur le territoire avec :

- ✓ Une fourrière unique à Valence avec une annexe envisagée sur le futur site du refuge Nord
- ✓ Un refuge « Saint-Roch » à Valence
- ✓ Un refuge des « Bérauds » à Romans-sur-Isère

La fourrière unique : un nouveau service harmonisé qui donne pleine satisfaction

La gestion de la fourrière est assurée par la SPACL pour le compte de VRA dans le cadre d'un marché de prestations 2024-2026 en vigueur depuis le 1er février 2024.

Ce service est aujourd'hui harmonisé pour l'ensemble des communes de l'Agglo et 6 EPCI de Drôme et d'Ardèche ayant signé une convention d'entente. Il couvre ainsi 146 communes au bénéfice de 396 019 habitants.

Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | communication@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur



Une activité soutenue après 8 mois de fonctionnement (données du 1er février au 30 septembre 2024)

- 1 184 interventions réalisées à l'échelle de ce large territoire
- 152 chiens transférés en refuge
- 368 chats transférés en refuge

Il est à noter que seuls 8% de chats et 73% de chiens ont été restitués à leurs propriétaires.

Trois beaux projets d'investissement en perspective

- **La fourrière unique va être reconstruite sur son site actuel**
Les études ont démarré pour la reconfiguration du site avec l'accueil de la fourrière mutualisée
- **Un nouveau refuge verra le jour à Etoile-sur-Rhône pour le bassin Valentinois**
Il est intégralement financé par du mécénat, la Fondation BIRD, à hauteur de 6 millions d'euros. Le refuge Saint-Roch pourra ainsi déménager au cours du 2ème semestre 2025 dans les nouveaux locaux. Ainsi et sur un terrain de plus de 5 hectares, 140 chiens, 150 chats et 50 nouveaux animaux de compagnie pourront être accueillis.
- **Un nouveau refuge est prévu sur le bassin romans**
Deux secteurs ont été identifiés pour une nouvelle implantation du refuge romans : à Romans-sur-Isère et à Saint-Paul-les-Romans. Des analyses de viabilisation opérationnelle sont engagées et devraient permettre le choix définitif du terrain au cours du premier trimestre 2025, en concertation avec la chambre d'agriculture, la SAFER et les communes.

« Valence Romans Agglo prouve son ambition, portée dans le projet de territoire, de développer et d'adapter les services de la compétence « animaux errants : fourrière animale et refuge animalier » dont elle a la charge, avec un budget d'investissement prévu de 3 millions d'euros. Cette stratégie démontre que pour l'Agglo, la protection animale n'est pas qu'une intention, mais bien une priorité qui se traduit par des actions concrètes et des investissements significatifs » commente Fabrice Larue, vice-président à l'aménagement du territoire.

Un soutien renforcé au refuge Saint Roch

En plus de la subvention annuelle au fonctionnement de 15 000 €, l'agglo a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 22 500 € pour soutenir le déménagement du refuge dans ses futurs locaux.

Une subvention annuelle de 50 000 € est envisagée dès 2025, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs et de moyens.

Un accompagnement renforcé au bénéfice du refuge des Bérauds

Afin de soutenir le refuge dans l'évolution de son fonctionnement, un soutien financier de 165 000 € a été attribué à l'association pour 3 ans (de 2024 à 2026), dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs et de moyens.

Par ailleurs et après la réalisation d'importants travaux sur la partie administrative pour plus de 100 000 €, des travaux de modernisation des box sont envisagés à partir de 2025 pour un budget de 300 000 €, dans l'attente du déménagement dans les futurs locaux.

Ces efforts financiers portés par Valence Romans Agglo et les 6 EPCI partenaires permettent un véritable soutien à la cause animale sur un large territoire.

Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | communication@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur



Pour rappel :

Les missions de fourrière animalière (confiées à la SPCAL)

- La capture des chiens et chats errants.
- Le transport vers la fourrière et l'hébergement de ces animaux errants ou en état de divagation, pendant le délai légal de garde (8 jours francs).
- Les identifications réglementaires et restitutions aux propriétaires des animaux.
- Les visites vétérinaires, les contrôles mordeurs, les évaluations comportementales et euthanasies le cas échéant.
- Le ramassage des animaux morts (chats, chiens, et autres animaux de moins de 40 kg) trouvés sur la voie publique.
- Le transfert des animaux à l'issue du délai légal de garde dans un refuge agréé par les services préfectoraux.
- La stérilisation des chats errants restitués sur site.
- La gestion de l'équipement.

À noter : la fourrière intervient, pour la capture des animaux errants ou le ramassage des animaux morts, dans le cadre d'un ordre de mission délivré par les mairies, les services de police (municipale et nationale), de gendarmerie ou les pompiers. En cas d'urgence, elle est mobilisable 24 h/24, 7j/7.

Les missions des refuges animaliers

« Les refuges sont des établissements à but non lucratif gérés par des associations de protection des animaux désignées par le préfet, accueillant et prenant en charge des animaux soit en provenance d'une fourrière, à l'issue des délais de garde (8 jours), soit donnés par leur propriétaire. » (Code rural).

Les animaux y sont soignés et hébergés dans l'attente d'une éventuelle adoption.